

Procès-verbal de la deuxième assemblée ordinaire de l'année 2021 du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch, tenue le jeudi 25 février 2021, à 18h30, en ligne sur la plateforme Zoom.

PRÉSENCES

Mmes Véronique Chabot Trésorière (2021)

Lise Côté Comeau Administratrice (2022)

Frédérique Lavoie Présidente (2021)

MM. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix Administrateur (2022)

Louis-H. Campagna Administrateur (2021)

Pierre Maheux Administrateur (2021)

Philipe Morissette Administrateur (2021)

AUTRES PRÉSENCES

Mme Pascale Laliberté Secrétaire de rédaction

MM. Pierre-Luc Lachance Conseiller municipal

(membre non-votant)

Daniel Leclerc Ville de Québec, conseiller

en consultations publiques

ABSENCE

Aucune absence

Outre les noms mentionnés ci-dessus, 7 personnes assistaient à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

21-02-01 21-02-02 21-02-03 21-02-04 21-02-05	Ouverture de l'assemblée Lecture et adoption de l'ordre du jour Présences des administrateurs, conseiller et soutien Adoption du procès-verbal du 28 janvier 2021 Fonctionnement interne du conseil de quartier	18 h 35 18 h 36 18 h 37 18 h 38 18 h 39
21-02-06	TrésorerieÉtat des revenus et dépensesChèques à émettre	18 h 50
21-02-07	Demande d'opinion – Modification au PPU Entrée de ville	19 h 00
21-02-08	Discussion : Covid et commerces de proximité dans Saint-Roch	20 h 00
21-02-09	 Mention des correspondances et représentations passées Correspondance - Envoi d'une lettre au ministre du MELCC au sujet du projet Laurentia (initiative du GIRAM) (4 février) Correspondance - Suivi avec Pierre-Luc Lachance pour photo radar (4 février) Correspondance - Suivi avec Accès Transport Viables pour photo-radar (8 février) Représentation - Séance d'information sur les changements PPUM Entrée de ville (11 février) Demande d'entrevue - Politique de participation publique - émission Dans ma rue (11 février) Correspondance - Accès Saint-Laurent - Revue de presse Laurentia (15 février) Correspondance - Suivi avec Pierre-Luc Lachance au sujet des stations chaleureuses dans Saint-Roch (16 février) Correspondance - Invitation de l'Engrenage pour l'appel de projet Initiative canadienne pour des collectivités en santé (16 février) Représentation - Assemblée publique du Vieux-Limoilou (17 février) Représentation - Dévoilement des projets du concours Rêver le littoral Est (22 février) Représentation - Table de regroupement des Conseils de quartier de la Ville de Québec (22 février) Représentation - Table vélo (22 février) Correspondance - Suivi avec Laurent Métais au sujet d'une lettre de soutien pour subvention Action Climat (14 décembre 2020) 	20 h 35
21-02-10	Enjeux ponctuels et comitésTable Littoral Est	20 h 50
	Station du Parvis et vandalisme	
	Piste cyclable de la rue DupontPatinoire	

• Comité chantier

Autres

	, terti = 0	
21-02-11	Questions et commentaires du public	21 h 05
21-02-12	Varia	21 h 25
21-02-13	Levée de l'assemblée	21 h 30
	*Les heures indiquées varient	

21-02-1 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée du Conseil de quartier Saint-Roch (CQSR) débute à 18h41. La présidente mentionne que la rencontre est enregistrée.

21-02-2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA21-02-13

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR M. Pierre Maheux, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la deuxième assemblée ordinaire du 25 février 2021 du Conseil de quartier Saint-Roch.

Adopté.

21-02-3 Présences des administrateurs, conseillers et soutien

21-02-4 Adoption du procès-verbal du 28 janvier 2021

RÉSOLUTION CA21-02-14

SUR PROPOSITION DE M. Pierre Maheux DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 janvier 2021 du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch.

Adopté.

21-02-5 Fonctionnement interne du CQSR

• Changement du mandat d'un poste coopté (Louis H. Campagna)

M. Louis-H. Campagna abandonne le mandat comme représentant de l'Épicerie le Haricot Magique, Coopérative de solidarité pour devenir administrateur régulier du CQSR. La décision découle d'une entente qui a été prise au sein de l'équipe du Haricot magique pour mieux répartir les mandats de représentation.

RÉSOLUTION CA21-02-15

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Lise Côté-Comeau, IL EST RÉSOLU de retirer le rôle de représentant d'une place d'affaires à M. Louis-H. Campagna, administrateur coopté afin qu'il porte le rôle de représentant résident du quartier Saint-Roch.

Adopté.

Cooptation du citoyen Mathieu Bussières

Le mandat de la place d'affaire est repris par M. Mathieu Bussières. Ce dernier est membre travailleur chez l'Épicerie le Haricot Magique, Coopérative de solidarité.

RÉSOLUTION CA21-02-16

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Lise Côté-Comeau, IL EST RÉSOLU de nommer M. Mathieu Bussières comme administrateur coopté au Conseil d'administration du CQSR afin de représenter une place d'affaires, soit l'Épicerie le Haricot Magique, Coopérative de solidarité.

Adopté.

Démission de Patrick Charrette (poste coopté)

M. Patrick Charrette a dû démissionner du CQSR, car il n'est plus résident du quartier. Le CQSR le remercie pour son implication, ses témoignages et ses points de vue.

• Demande concernant enregistrement des séances

RÉSOLUTION CA21-02-17

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Véronique Chabot, IL EST RÉSOLU de demander à la ville de Québec de supprimer systématiquement les enregistrements des assemblées publiques du CQSR dès après l'adoption du procès-verbal concerné.

Adopté.

Il est précisé par M. Daniel Leclerc que les extraits audio des demandes d'opinions seront gardés à des fins juridiques.

• Annonce de l'assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle du CQSR aura lieu au mois d'avril. Tous les citoyens intéressés par les affaires courantes du quartier Saint-Roch sont invités à se joindre.

21-02-6 Trésorerie

• État des revenus et dépenses

M. Daniel Leclerc offre un suivi par rapport aux éléments soulevés au point trésorerie de l'assemblée ordinaire du mois de janvier 2021. Il indique que la Ville accepte de renflouer le compte du CQSR au mois de septembre 2021 lorsque les dépenses de l'année courante seront engagées.

Mme Véronique Chabot demande si le CQSR, tel que discuté au mois de janvier, sera remboursé pour les fonds avancés au cours des années passées (frais engagés pour l'organisation d'une conférence) et les frais encourus par un chèque qui a rebondi. M. Daniel Leclerc indique que le CQSR est invité à faire la demande de remboursement des dépenses des années passées au mois de juin.

Chèques à émettre

RÉSOLUTION CA21-02-18

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H.

Campagna, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 105\$ à Pascale Laliberté pour le procès-verbal du 25 février 2021 sur dépôt de ce document complété.

Adopté.

21-02-7 Demande d'opinion – Modifications au PPU entrée de ville du quartier Saint-Roch

Madame Marie-Pierre Larose et Madame Sonia Tremblay, conseillères en urbanisme à la Ville de Québec, présentent les modifications proposées au PPU Entrée de ville. Une consultation écrite a été menée sur le site web de la Ville du 12 au 26 février 2021.

L'information présentée lors du conseil de quartier est disponible à cette adresse : https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/ppu-entree-ville-st-roch-rvq-2936

Les recommandations et les questions posées par le CQSR au sujet des modifications proposées au PPU Entrée de ville du quartier Saint-Roch sont répertoriées en annexe du procès-verbal dans le document *Rapport de consultation publique*.

Les options soumises au vote sont les suivants :

Option A – Statu quo, soit de recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.

Option B – Accepter la demande, soit de recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification.

Option C – Apporter les modifications suivantes au projet de règlement :

- Prévoir à toutes les zones un taux de grands logements de 3 chambres et plus ;
- Limiter la hauteur de la zone 12007Mb (aire M_PL5) à 6 étages (21m) ;
- Limiter l'usage C10 dans la zone 12007Mb (aire M PL5).

De plus, le conseil de quartier Saint-Roch invite la Ville à faire l'analyse de ses recommandations de 2005 et 2006 (références aux documents AT2004-413 et AT2005-032; Annexe 1 du *Rapport de consultation publique*), de considérer ce qui y est pertinent à la présente demande d'opinion, et pareillement dans le processus de vente de terrains, puis de faire une rétroaction au conseil de quartier par la suite.

Les résultats du vote sont les suivants :

Option	Nombre de votes
A.	0
B.	0
C.	7
Abstention	0
Total	7

21-02-8 Discussion : Covid et commerces de proximité dans Saint-Roch

Le CQSR veut s'éduquer et avoir le pouls sur la façon dont les commerçants vivent la pandémie. Une discussion sur le sujet a ainsi été organisée. Le CQSR a invité Monsieur Mathieu Bussière, employé de l'Épicerie Le Haricot Magique, Coopérative de solidarité (ÉHMCS), ainsi que l'administrateur Louis-H. Campagna, membre de l'administration de la coopérative précédemment nommée.

Il ressort de la discussion les éléments suivants :

- Selon une étude du gouvernement du Québec et en dehors de la situation actuelle de pandémie, les coopératives ont typiquement un taux de survie environ 2 fois plus élevé durant leurs 10 premières années d'opérations que les entreprises du secteur privées. Les membres consommateurs de ÉHMCS ont été solidaires et ont offert assidûment du travail bénévole au plus fort de la pandémie de Covid-19.
- Aussi, suite au confinement au printemps 2020, les employés sont rapidement revenus au travail. Il y a un très grand attachement et une solidarité visible chez les employés de la coopérative.
- Plusieurs mesures d'hygiène ont dû être mises en place pour satisfaire les exigences gouvernementales. Cela demande beaucoup de temps et d'énergie, spécialement dans une épicerie qui est presque à 100% zéro déchet.
- La pandémie a eu un impact sur le service de prêt-à-manger de l'épicerie, car il y a beaucoup moins de travailleurs au centre-ville. La production a dû être ajustée en conséquence.
- La pandémie a accéléré le virage vers une offre sur Internet.
- L'ÉHMCS a dépassé les 3000 membres consommateurs dernièrement, mais pour que l'épicerie coopérative grandisse, il faut que les membres consommateurs fréquentent le commerce (présence d'un lien d'usage fort).
- Au niveau du roulement quotidien, il est rapporté que les conditions de travail ont diminué. Il y a beaucoup de procédures et d'opérations lourdes qui causent la fatigue mentale et physique. Tel qu'exprimé, "il n'y a plus de petites journées" et le salaire horaire est très bas pour offrir un avenir décent. De plus, il est fréquent que les travailleurs aient dû gruger dans leurs économies personnelles à cause des circonstances entourant la Covid-19. Une grande désillusion est vécue vis-àvis de l'ensemble de la situation.
- Si de nouvelles subventions étaient rendues disponibles, il serait fort intéressant qu'il y ait de l'aide pour que les commerces passent au numérique.
- Le constat suivant est fait : le mouvement coopératif fait partie de la solution pour construire une économie résiliente. Les acteurs économiques (consommateurs, travailleurs, producteurs, etc.) ont tout intérêt à se rassembler. Tel que dit lors de la réunion: « Par le moyen des principes coopératifs : bâtir une coop c'est bâtir l'avenir de Saint-Roch. »

21-02-9 Mention des correspondances

- Correspondance Envoi d'une lettre au ministre du MELCC au sujet du projet Laurentia (initiative du GIRAM) (4 février)
- Correspondance Suivi avec Pierre-Luc Lachance pour photo radar (4 février)
- Correspondance Suivi avec Accès Transport Viables pour photo-radar (8 février)
- Représentation Séance d'information sur les changements PPU Entrée de ville (11 février)
- Demande d'entrevue Politique de participation publique émission Dans ma rue (11 février)
- Correspondance Accès Saint-Laurent Revue de presse Laurentia (15 février)
- Correspondance Suivi avec Pierre-Luc Lachance au sujet des stations chaleureuses dans Saint-Roch (16 février)
- Correspondance Invitation de l'Engrenage pour l'appel de projet Initiative canadienne pour des collectivités en santé (16 février)
- Représentation Assemblée publique du Vieux-Limoilou (17 février)

- Représentation Dévoilement des projets du concours Rêver le littoral Est (22 février)
- Représentation Table de regroupement des Conseils de quartier de la Ville de Québec (22 février)
- Représentation Table vélo (22 février)
- Correspondance Suivi avec Laurent Métais au sujet d'une lettre de soutien pour subvention Action Climat (14 décembre 2020)
- Invitation de la Ville pour la stratégie de développement durable 11 mars
- Invitation de la Ville pour la Carte des limites de vitesse 3 mars (21h21)

21-02-10 Enjeux ponctuels et comités

• Conflit d'usage sur le Parvis

L'administrateur Louis-H. Campagna rapporte que durant le Carnaval de Québec, le Parvis a souffert de conflits d'usage dûs aux besoins variés des différents utilisateurs de la place publique. De plus, le statut à la Ville du segment piéton de la rue Du Parvis à cet endroit ne serait pas bien identifié, ce qui complexifie la façon dont elle est gérée. L'événement a démontré la nécessité de repenser la caractérisation et la gestion du lieu.

RÉSOLUTION CA21-02-19

CONSIDÉRANT le parvis de l'église Saint-Roch (lot 1478783) et le segment de la rue du Parvis situé entre les rue St-Joseph Est et St-François Est, désormais « le lieu » ;

CONSIDÉRANT la situation centrale et porteuse de sens de ce lieu dans le quartier ;

CONSIDÉRANT le rôle fonctionnel que doit normalement pouvoir jouer ce lieu collectif dans l'espace public du quartier ;

CONSIDÉRANT que le segment de la rue du Parvis à cet endroit constitue le seul passage piéton nord-sud sur les 225 mètres du front immobilier est-ouest formé, d'une part, par l'hôtel Pur, et d'autre part, par l'église Saint-Roch ;

CONSIDÉRANT que le segment de la rue du Parvis à cet endroit constitue *de facto* un passage piéton quatre-saisons, puisque les passants y tapent un sentier à chaque hiver, malgré les dépôts de neige en travers ;

CONSIDÉRANT les multiples parties prenantes qui se partagent l'utilisation du lieu, par exemple :

- Les passants et utilisateurs de mobilité durable (piétons, cyclistes, etc.), dont les résidents, travailleurs du quartier, clients des commerces, etc.
- Les écoliers de l'École des Berges
- Les fidèles et les touristes qui fréquentent l'église
- Les habitué.e.s du lieu
- Les organismes du quartier qui viennent en aide aux clientèles dans le besoin, par exemple, la Table de quartier EnGrEnAqE (le Frigo, dons alimentaires) et la

Société Saint-Vincent-de-Paul de Québec (SSVPQ ; <u>roulottes Le Marginal et La</u> Bohème)

- Les commerces situés à proximité du lieu, notamment sur la rue St-François Est et la rue St-Joseph Est, par exemple, l'Épicerie le Haricot Magique (zone débarcadère) et la Caisse Desjardins (guichet automatique);
- De manière générale, la santé publique qui gère la crise sanitaire actuelle du COVID-19;

CONSIDÉRANT l'installation récente de l'élément de programmation du Carnaval de Québec intitulé «<u>DéTour inattendu</u> », commandité par Loto-Québec, qui occupe physiquement le lieu depuis le mois de janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de « DéTour inattendu », sans consultation connue du milieu, crée des tensions, ou autrement, exacerbe des conflits entre les parties prenantes, par exemple :

- « DéTour inattendu » versus passants qui circulent nord-sud : obligation de contourner l'installation plutôt que de franchir tout droit et sans encombre le segment de la rue du Parvis
- « DéTour inattendu » versus écoliers de l'École des Berges : perturbation du corridor scolaire de facto que constitue la rue du Parvis
- « DéTour inattendu » versus habitué.e.s du lieu : perturbation et éviction de facto de ces personnes du lieu
- « DéTour inattendu » versus organisme EnGrEnAgE : difficultés de maintien du Frigo
- « DéTour inattendu » et roulotte de la SSVPQ versus passants, écoliers et efforts de la santé publique : création d'un « entonnoir social » du fait de l'aménagement, d'une part, d'un étroit corridor clôturé pour les passants, seul passage résiduel, tel corridor qui débouche au nord sur le lieu de desserte le soir de la roulotte du SSVPQ, vis-à-vis sa port de service, obligeant les passants à traverser, d'autre part, un attroupement de personnes non masquées qui souvent n'appliquent pas la distanciation sociale, fument en groupe, etc. :
- « DéTour inattendu » versus commerces de proximité : stationnement par les employé.e.s du Carnaval de Québec dans la zone de débarcadère de l'épicerie, etc.
- Roulotte de la SSVPQ versus commerces de proximité : stationnement de la roulotte devant les commerces sur St-François Est et <u>moteur qui tourne</u> <u>constamment</u>, gaz d'échappement vis-à-vis de l'entrée des commerces, etc.;

CONSIDÉRANT les circonstances de la pandémie de COVID-19 toujours en cours et les efforts de la santé publique afin de mitiger les risques de transmission ;

CONSIDÉRANT au moins un signalement connu (numéro 20210015487) de la situation à la Ville de Québec ;

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Véronique Chabot.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch affirme ou réaffirme son appui

- À la notion de mobilité durable, aux orientations conséquentes du Plan de mobilité durable de la Ville de Québec et, notamment, à l'entretien de tronçons piétons efficaces et adéquatement entretenus en toute saison
- À la notion de corridor scolaire pour les écoliers de l'École des Berges
- Aux <u>organismes</u> du quartier qui viennent en aide aux clientèles dans le besoin
- Aux commerces de proximité dans le quartier et à leur clientèle
- À l'animation ponctuelle ou régulière des espaces publics du quartier, dans le respect du milieu et de sa qualité de vie
- Aux efforts de la santé publique afin de mitiger les risques de transmission du COVID-19;

demande

- Au conseiller municipal, M. Pierre-Luc Lachance, de bien vouloir obtenir la désignation précise actuelle du segment de la rue du Parvis entre les rues Saint-Joseph Est et Saint-François Est
- À la Ville de Québec de modifier, si requis, la désignation dudit segment de la rue du Parvis, de manière à la désigner de jure « voie piétonne quatre-saison », ou toutes autres désignation formelle dans cet esprit
- À la Ville de Québec de désigner *de jure* la rue du Parvis, en entier, un « <u>corridor scolaire</u> », soit de la rue du Prince-Édouard jusqu'à la rue Saint-Vallier Est
- Plus généralement, à la Ville de Québec, de repenser les aménagements et les usages sur et autour du parvis, de manière à tenir compte de l'ensemble des parties prenantes et afin de réduire au minimum, voire, de résoudre les tensions ou conflits d'usage, ponctuels et chroniques;

transmettra la présente résolution, pour fin de sensibilisation aux impacts sur la qualité de vie du quartier de la présence d'événements ponctuels tel « DéTour inattendu »

- Au <u>Bureau des grands événements</u> de la Ville de Québec, qui a autorisé les plans de « DéTour inattendu »
- Au Carnaval de Québec, qui a organisé « DéTour inattendu »
- À Loto-Québec, qui a commandité « DéTour inattendu »
- À la <u>Fabrique de la paroisse Saint-Marie-de-l'Incarnation</u>, qui est propriétaire du lieu.

Adopté.

21-02-11 Questions et commentaires du public

Une citoyenne soulève l'enjeu du non-respect des limites de vitesse par les automobilistes près de l'école primaire des Berges. Elle voudrait qu'il y ait une récurrence mensuelle de la demande pour la présence d'un radar photo sur la rue du Prince-Édouard.

RÉSOLUTION CA21-02-20

SUR PROPOSITION DE Mme Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Roch appuie le conseil d'établissement de l'école des Berges dans sa demande à la Ville de Québec d'installer un radar photo à récurrence mensuelle sur la rue du Prince-Édouard.

Adopté.

21-02-12 Varia

Le conseiller municipal Pierre-Luc Lachance n'a pas pu présenter ses points d'information, mais il les a fait parvenir au CQSR. Les voici :

• Côte Badelard :

Ajout d'un arrêt au bas de la côte Badelard serait fait dans les prochains jours;

- Réaménagement du parc Victoria
 - o Une fois la centrale de police démolie
 - Trop tôt pour les activités de co-création
 - Un plan directeur avait été élaboré dans le passé, mais il sera retravaillé en temps opportun

Rue Narcisse Belleau

Le projet de réaménagement de la rue Narcisse Belleau qui devait débuter ce printemps a dû être repoussé en 2022 en raison de contraintes liées à des chantiers prévus dans le secteur immédiat.

Le Service de l'ingénierie nous indique qu'il serait impossible de coordonner ce chantier avec les travaux requis par HQ à l'intersection Saint-Vallier dans le cadre des travaux préparatoires RSTC. Ils ont tenté en vain, mais cela s'avère impossible. Il a aussi été mentionné que durant le chantier de la rue Dorchester, la circulation devra être temporairement déviée par Narcisse Belleau et qu'il y aurait un risque potentiel de sécurité à dévier la circulation sur une chaussée partagée et fraîchement réaménagée.

On nous assure cependant qu'il n'y aura pas d'enjeu pour 2022 étant donné que les travaux pour cette portion de Dorchester seront réalisés cette année, soit en 2021.

Parc de la Pointes-aux-Lièvres

La réouverture du chantier de construction de la passerelle cyclo-piétonne de la Pointe-aux-Lièvres (PAL) se fera le 8 mars, soit après la semaine de relâche scolaire. Un retard dans la réouverture du chantier aurait des répercussions importantes sur l'échéancier de réalisation de la passerelle ainsi qu'au niveau des coûts des travaux.

Voici les impacts sur l'offre de services (activités hivernales) au parc de la PAL :

- Fermeture à compter du 8 mars de la butte de glisse en raison de la réouverture du chemin d'accès menant au chantier (ce chemin passe dans le bas de la zone de glisse);
- Le sentier de patinage sera réduit d'environ 50 % à compter du 8 mars (la boucle sud-est de patinage passe dans la zone de chantier);
- Déviation temporaire des sentiers piétonniers et de ski de fond dans la zone du chantier sur les deux rives de la rivière;
- Perte durant le jour d'une partie de l'aire de stationnement du parc (côté sudest), qui demeurerait possiblement accessible le soir et la fin de semaine.

• 245 rue Dupont-FX Drolet

3 arbres ont été sauvés. Deux de ceux-ci seront transplantés sur le site d'en face. Cependant, des frênes devront être abattus, arbres qui auraient été abattus tôt ou tard dû à la maladie de l'Agrile du frêne. L'abattage est prévu pour 2022.

Par ailleurs, un déplacement de 3m de la marge arrière du lot de stationnement est rendu nécessaire pour des ajouts de stationnements de véhicules d'urgence ainsi que d'une clôture de sécurité

- Les arbres le long de la piste cyclable seront conservés sauf 1
- La haie d'arbustes sera retirée, car selon les normes de sécurité civile, cela ne peut être conservé. Des graminées seront replantées à cet endroit.
- o 15 nouveaux arbres seront replantés dans les nouveaux aménagements
- Consultation pour aménagement de deux places éphémères

Deux nouvelles places éphémères seront créées et aménagées par la Ville cet été, soit une dans le stationnement au coin La Salle et du Parvis et l'autre au coin Du Pont et La Salle. Pour ce faire, deux comités de travail composés d'une dizaine de membres d'organismes du secteur et de citoyens seront mis en place pour participer aux ateliers de co-création. Le CQSR aura une place sur chacun de ces comités de travail

Les premières rencontres vont se tenir en mars pour qu'une première mouture des places éphémères soit déployée en juin.

21-02-13 Levée de l'assemblée

L'assemblée ordinaire est levée à 21h49.